

# Recueil Dalloz

> hebdomadaire  
187<sup>e</sup> année  
4 août 2011  
n° 29 / 7478<sup>e</sup>  
pages 1961 à 2024

## CHRONIQUE / Responsabilité civile

1983

De quelques réflexions sur la responsabilité collective  
> *François Rousseau*

### ÉDITO

1961 Le droit des contrats à l'Assemblée nationale : du grand n'importe quoi !, *Félix Rome*

### ACTUALITÉS

1965 Place de marché en ligne : conditions de responsabilité  
1976 QPC : encadrement des observations en intervention

### POINT DE VUE

1981 Les méthodes de la Commission européenne : à quoi sert-il de convaincre quand on a déjà contraint?, *Hélène Claret, Geneviève Pignarre et Groupe de travail du CDPPOC*

### ÉTUDES ET COMMENTAIRES

1990 **Chronique**: Le crédit renouvelable va-t-il devenir responsable?, *Véronique Legrand*  
1995 **Panorama**: Droit des mineurs, *Philippe Bonfils et Adeline Gouttenoire*  
2005 **Notes**: Point de recel en participation aux acquêts, note sous Civ. 1<sup>re</sup>, 4 mai 2011, *Laurence Mauger-Vielpeau*  
2008 Escroquerie par stratagème, note sous Crim. 1<sup>er</sup> juin 2011, *Jérôme Lasserre Capdeville*  
2012 La protection de la vie privée d'un mineur en situation difficile confrontée à la liberté d'expression, note sous CE 16 mars 2011, *Mustapha Afroukh*  
2016 Quand la Cour de cassation fait obstacle à l'adoption plénière des enfants d'Haïti, note sous Cass., avis, 4 avr. 2011, *Philippe Guez*  
2019 Report judiciaire de la dissolution de la communauté à une date antérieure à l'ordonnance de non-conciliation, note sous Civ. 1<sup>re</sup>, 18 mai 2011, *Eloi Buat-Ménard*

### ENTRETIEN

2024 Kami Haeri - Le UK Bribery Act: un nouvel instrument juridique de souveraineté

DALLOZ

321129



9 782993 211298

# Recueil Dalloz

31/35, rue Froidevaux  
75685 PARIS CEDEX 14  
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66  
Fax 01 40 64 54 66  
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL,  
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,  
RENAUD LEFEBVRE

CONSEIL SCIENTIFIQUE  
Jean BARTHELEMY, Pascale DEUMIER  
Denis MAZEAUD, Philippe MERLE  
et Charles VALLEE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE  
Bénédictine FAUVARQUE-COSSON

## EDITION

Philippe WEISS (5357) - Directeur de l'édition.

## REDACTION

### • DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef  
Inès GALLMEISTER (5356) Rédactrice en chef adjointe

### • REDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)  
• CHEFS DE RUBRIQUES  
Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET  
Commerce électronique: Cédric MANARA  
Concurrence - Distribution: Eric CHEVRIER  
Contrat d'affaires: Xavier DELPECH  
Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH  
Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD  
Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET  
Propriété intellectuelle: Jeanne DALEAU  
Société et marché financier: Alain LIENHARD

### • EDITION - REALISATION

Secrétaires de rédaction:  
Françoise ARRIAGADA (5363)  
Katy PERCHEREAU (5366)  
Secrétaire d'édition: Patricia PRIN (5284)  
Maquettiste - Graphiste: Patrick VERDON (5448)

## ABONNEMENT - MARKETING

Marketing: Mélanie WONG  
Abonnements: Yvette NAY  
Relations clients: Marie-Hélène TYLMAN  
Abonnements: ventes@dalloz.fr  
Tél: 0820 800 017 - Fax: 01 40 64 89 92  
Revue hebdomadaire (44 numéros par an)  
Prix de l'abonnement: France: 385 € HT (393,09 € TTC)  
Etranger: 451 € HT (460,47 € TTC)  
Prix au numéro: 18,38 € TTC  
ISSN 0034-1835  
N° CPPAP 1012 T 82206  
JOUVE, 733, rue St Léonard BP3  
53101 Mayenne cedex  
Dépôt légal - Août 2011

## Editions Dalloz

Société Anonyme au capital de 3956040 €  
Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14<sup>e</sup>  
RCS Paris 572 195 550  
Siret 572 195 550 00098  
Code APE 5811Z  
TVA FR 69 572 195 550  
Société des éditions Lefebvre Sarrut SA

Ce numéro contient un encart jeté  
« Cahiers de Conseil constitutionnel »

# SOMMAIRE

## ÉDITO par Félix Rome

1809 Le droit des contrats à l'Assemblée nationale : du grand n'importe quoi !



1964

## DROIT DES AFFAIRES

### Contrat d'affaires

Assurance-transport: modernisation de la réglementation

### Commerce électronique

Place de marché en ligne: conditions de responsabilité, *CJUE* 12 juill. 2011

### Entreprise en difficulté

Relèvement d'interdiction de diriger: application dans le temps, *Com.* 12 juill. 2011  
Recours-nullité: méconnaissance du principe de loyauté des débats, *Com.* 12 juill. 2011

### Fonds de commerce et commerçants

Plafonnement du loyer: non-renvoi de la QPC, *Civ. 3<sup>e</sup>*, 13 juill. 2011

### Société et marché financier

Autonisation des garanties: exclusion des engagements personnels, *Com.* 12 juill. 2011  
Enquête de l'AMF: non-renvoi d'une QPC sur les droits de la défense, *Com.* 12 juill. 2011

1967

## DROIT CIVIL

### Contrat-Responsabilité-Assurance

Substitution de l'ONIAM à l'assureur: pénalité encourue, *Civ. 1<sup>re</sup>*, 7 juill. 2011

### Famille-Personne-Succession

Testament authentique: appréciation des conditions de validité, *Civ. 1<sup>re</sup>*, 29 juin 2011  
Prestation compensatoire: constitutionnalité de l'attribution d'un bien

Déclaration de nationalité française: preuve de la filiation, *Civ. 1<sup>re</sup>*, 6 juill. 2011 [2 arrêts]

Recel successoral: dissimulation de fonds par l'usufruitier universel, *Civ. 1<sup>re</sup>*, 29 juin 2011

Paiement de la prestation compensatoire: délai de grâce, *Civ. 1<sup>re</sup>*, 29 juin 2011

Donation entre vifs: formes de l'acceptation, *Civ. 1<sup>re</sup>*, 29 juin 2011

Partage de l'indivision: demande formée par le liquidateur d'un indivisaire, *Civ. 1<sup>re</sup>*, 29 juin 2011

1971

## DROIT IMMOBILIER

### Bail

SAFER: notification de la décision de préemption, *Civ. 3<sup>e</sup>*, 29 juin 2011

Bail rural: QPC sur le preneur en âge de prendre sa retraite, *Civ. 3<sup>e</sup>*, 13 juill. 2011

Bail rural à long terme: preneur en âge de prendre sa retraite, *Civ. 3<sup>e</sup>*, 13 juill. 2011

### Construction-Urbanisme

Construction de maison individuelle: ordre public de protection, *Civ. 3<sup>e</sup>*, 6 juill. 2011

## Copropriété

Carence du syndic: pouvoirs du juge statuant en matière de référé, *Civ. 3<sup>e</sup>*, 6 juill. 2011

## Expropriation

Procédure d'expropriation: égalité des armes, *Civ. 3<sup>e</sup>*, 6 juill. 2011

1972

## DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

### Procédure pénale

Droit d'appel du mis en examen: constitutionnalité sous réserve  
Visites et saisies domiciliaires: constitutionnalité du nouveau régime  
Création d'un fichier de gestion des détenus

1974

## DROIT PUBLIC

### Droit administratif

Subventions aux services d'eau: inconstitutionnalité du régime  
Centres d'orientation scolaire: constitutionnalité du dispositif  
Fonctionnaire détaché: non-renvoi d'une QPC sur les indemnités, *Soc.* 11 juill. 2011  
Loi « immigration » du 16 juin 2011: premiers décrets d'application

### Droit constitutionnel

QPC: motivation du défaut de conformité invoquée, *Crim.* 21 juin 2011  
QPC: encadrement des observations en intervention

### Environnement

Energies renouvelables: décret d'application de la loi Grenelle II

### Santé publique

Soins psychiatriques: deux décrets d'application de la loi du 5 juillet 2011

1978

## DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

### Droit du travail

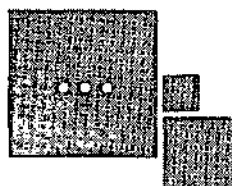
Durée du travail: temps minimal de repos, *Soc.* 29 juin 2011  
Harcèlement moral: nullité de plein droit du licenciement de la victime, *Soc.* 29 juin 2011  
Harcèlement moral et sexuel: abstention fautive de l'employeur, *Soc.* 29 juin 2011  
Congés fractionnés: avis des délégués du personnel, *Soc.* 29 juin 2011

1979

## PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

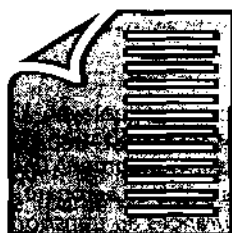
### Procédure civile

Rétractation d'une ordonnance sur requête: compétence, *Civ. 2<sup>e</sup>*, 23 juin 2011  
Répartition des contentieux: adoption en nouvelle lecture par les députés



## POINT DE VUE

1981 Les méthodes de la Commission européenne : à quoi sert-il de convaincre quand on a déjà contraint ? par Hélène Claret, Geneviève Pignarre et Groupe de travail du CDPPOC



## ÉTUDES ET COMMENTAIRES



### CHRONIQUES

1983 De quelques réflexions sur la responsabilité collective par François Rousseau

1990 Le crédit renouvelable va-t-il devenir responsable ? par Véronique Legrand

### PANORAMA

1995 Droit des mineurs juin 2010 - juin 2011 par Philippe Bonfils et Adeline Gouttenoire

### NOTES

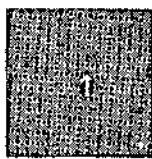
2005 Point de recel en participation aux acquêts, note sous Civ. 1<sup>re</sup>, 4 mai 2011 par Laurence Mauger-Vielpeau

2008 Escroquerie par stratagème, note sous Crim. 1<sup>er</sup> juin 2011 par Jérôme Lasserre Capdeville

2012 La protection de la vie privée d'un mineur en situation difficile confrontée à la liberté d'expression, note sous CE 16 mars 2011 par Mustapha Afroukh

2016 Quand la Cour de cassation fait obstacle à l'adoption plénière des enfants d'Haïti, note sous Cass., avis, 4 avr. 2011 par Philippe Guez

2019 Report judiciaire de la dissolution de la communauté à une date antérieure à l'ordonnance de non-conciliation, note sous Civ. 1<sup>re</sup>, 18 mai 2011 par Eloi Buat-Ménard



## ENTRETIEN

2024 Kami Haeri  
Le UK Bribery Act : un nouvel instrument juridique de souveraineté

**Le prochain numéro de la Revue paraîtra le 8 septembre 2011**

### À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction.

Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) soit à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), soit à Inès Gallmeister (i.gallmeister@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes : pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas page comprises) ; pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ; pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises).